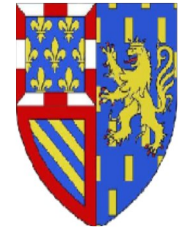




**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU DOUBS
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
Convocation à la salle VIP du Rosemont
Vendredi 26 septembre 2025 à 18H00**

Ordre du jour

- **Approbation du compte-rendu de la réunion N° 2 du 13 juin à la salle VIP du Rosemont.**
 - **Challenge LEGA.**
 - **Point sur les Championnats de France (délégués).**
- **Bilan du Régional de Besançon du samedi 5 juillet 2025 + organisation du Régional 2026.**
 - **Point financier.**
 - **Approbation du Règlement Intérieur.**
- **Commission Sportive. Approbation du Cahier des Charges pour les Championnats.**
 - **Calendrier 2026.**
 - **Calendrier papier**
- **Congrès 12 et 13 décembre 2025 à Pontivy (56300).**
 - **AG du 22 novembre à RANG.**
 - *Ordre du jour - Préparation*
 - *Interventions des membres du Comité*
 - *Pot de clôture – Tombola – etc.*
 - **Soirée des Champions du 24/10/2025.**
 - **Questions diverses.**
 - *Création des écoles de pétanque : RANG.*
 - *Championnat de France 2027 - 2028.*
 - *Forfait équipes CDC Féminin -LE RUSSEY - VERCEL.*
- *Mail de Alexandre BLACKOWSKI. Haut club obligatoire pour les concours.*
- *Mail de Paul RENAUD, Président de la Pétanque Baumoise.*
- *Mail de la FFPJP concernant le relevé de décisions du Comité Directeur.*



La réunion a débuté à **18h00**. Tous les membres sont présents sauf : Gilbert FAHY et Flavien PLANSON excusés pour motif personnel.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion N° 2 du 13 juin à la salle VIP du Rosemont.**

Le Comité approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 04 janvier 2025 à Besançon.

- **Challenge LEGA.**

Nicole MARCHAND fait le point sur l'organisation du Challenge qui se **déroulera le dimanche 30 novembre au Rosemont**. Elle rédigera une fiche d'organisation en relation avec le Secrétaire.

A ce jour, les Comités du Doubs et du Territoire de Belfort ont donné le nom de leurs équipes. Nicole relancera les autres Comités. La date limite des réponses : 1^{er} novembre.

Le repas du dimanche préparé par le traiteur a été validé. Michel JACQUOT et Lydie JEANNIN gèrent l'organisation du dimanche midi. Michel récupérera la clé de la salle VIP du Rosemont si besoin, mais les repas seront servis dans la salle du boulodrome pour faciliter la continuité du Challenge.

Nicole préparera les fiches de marque et les badges en relation avec Chantal FRACHEBOIS, Michel BILLOD MOREL et Laurent BATTAGLIA. Elle demandera à Christophe SIMON la confirmation de sa présence en tant qu'arbitre.

Récompenses :

- Nicole s'occupera des bons d'achats pour les 8 premières du classement général.
- Valérie NICOLET achètera les 6 bouquets (environ 25€) pour les vainqueurs et les finalistes.
- Les 8 dernières équipes recevront une corbeille (environ 20€) qui seront fournies par les Comités Départementaux présents. Valérie NICOLET gèrera les 3 corbeilles fournies par le CD25.

- **Point sur les Championnats de France (délégués).**

Chaque délégué fait un point rapide sur les divers Championnats de France. Les retours sont dans l'ensemble positifs et les délégués sont assez enthousiastes sur le déroulement de ces Championnats. Thomas BONTEMPS souligne l'excellente organisation des repas lors du Triplette Mixte à BERGERAC.

Toutefois, quelques remarques négatives sont exposées :

- Tête à Tête Masculin à SAINT-YRIEIX. Hébergement très limité.
- Triplette Promotion à BOURG SAINT MAURICE. Changement de menus sans aucune information. Les repas n'étaient pas à la hauteur de l'évènement.

La FFPJP a envoyé un mail pour présenter le bilan des Championnats 2025.

Comme l'an passé les championnats départementaux 2025 ont rencontré un vif succès, c'est le signe de la confiance que les licenciés portent à tous les comités départementaux.

La progression est générale dans tous les championnats et plus particulièrement pour le triplette promotion qui dépasse les 20 %. Au total c'est une augmentation moyenne de 12,81 % contre 13,5 % en 2024.

Ce succès n'est pas sans conséquence pour que tous nos licenciés puissent jouer, pour de nombreux comités c'est même un devenu un défi pour trouver les terrains nécessaires et les clubs organisateurs.



A noter que cette année la saisie du nombre d'équipes s'est faite dans le strict respect des préconisations, un grand merci à toutes les personnes qui ont en charge cette tâche ce qui permet de vous présenter des chiffres fiables.
Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif.

En nombres d'équipes				En nombre de joueurs			
Formation	2024	2025	Différence	2024	2025	Différence	%
X2 Mixte	21 466	26 480	5 014	42 932	52 960	10 028	18.94
X3 Mixte	17 455	19 239	1 784	52 365	57 717	5 352	9.27
X3 Séniors	19 802	21 236	1 434	59 406	63 708	4 302	6.75
X3 Promo	19 644	25 049	5 405	58 932	75 147	16 215	21.58
X3 JP	4 489	4 850	361	13 467	14 550	1 083	7.44
X2 Séniors	29 954	34 004	4 050	59 908	68 008	8 100	11.99
X1 Séniors	41 565	48 827	7 262	41 565	48 827	7 262	14.87
X3 Vétérans	11 220	12 473	1 253	33 660	37 419	3 759	10.05
X2 JP	6 624	7 643	1 019	13 248	15 286	2 038	13.33
X3 Féminin	5 074	6 071	997	15 222	18 213	2 991	16.42
X2 Féminin	8 483	9 877	1 394	16 966	19 754	2 788	14.11
X1 Féminin	11 078	12 185	1 107	11 078	12 185	1 107	9.08

• Bilan du Régional de Besançon du samedi 5 juillet 2025 + organisation du Régional 2026

Yves MOUILLESEAU, Président du District de Besançon fait le bilan de ce Régional. Il remercie tous les bénévoles qui ont participé à cette organisation. Il organisera une soirée de remerciements le 14 novembre pour toutes les personnes concernées.

Le bilan est à l'équilibre en attendant le versement de la subvention de la ville de Besançon (environ 1000€). Il regrette les coupures de courant dues à un manque de force sur le circuit électrique du Rosemont. Le Service des Sports de la ville s'engage à régler le problème au plus tôt.

Les repas présentés sous forme de Kébab ont été appréciés par une grande majorité des personnes présentes.

Le Régional de 2026 sera organisé par le District de Besançon. L'inscription a été validée par le Comité Régional.

• Point financier.

La trésorière fait un point financier. **Elle enverra aux clubs, début octobre les fiches financières à régler avant l'AG.**

Elle explique les différences entre le budget prévisionnel et le réalisé tant sur le plan des recettes que des dépenses. Toutes les subventions ont été versées.

Recettes :

- Mutations. Excédent de 2000€ par rapport au prévisionnel.
- Inscriptions aux divers Championnats. Excédent de 1250€ par rapport au prévisionnel.



Dépenses :

- Litige avec le photographe lors du Championnat Jeunes à Pontarlier. **2500€.**
- Victoire de notre triplette minime aux Championnats de France Jeunes. **1500€.** Un compte au Crédit Mutuel a été ouvert à chaque minime par le Président et 500€ ont été déposés sur ces livrets.

Indemnités pour les Championnats Régionaux.

A ce jour la trésorière a envoyé 2 rappels à 2 clubs car elle est toujours en attente de justificatifs. Il n'y aura pas de 3^{ème} relance. **Si le 15 octobre ces documents ne lui sont pas parvenus, il n'y aura pas de remboursement.**

Toutes les réservations hôtelières pour les Championnats de France 2026 ont été faites par Chantal.

En 2026, le Championnat Doublette Mixte se déroulera à AJACCIO. L'hébergement est réservé. Pour le transport, on est en attente d'informations. La FFPJP négocie un tarif préférentiel.

La trésorière précise que pour les Championnats 2026, il n'y aura pas d'annulation de chambres, sauf cas particulier.

Une dotation est attribuée aux équipes participant aux CNC et CRC (voire fiche envoyée aux clubs par la trésorière). Si les **CNC ou CRC sont organisées dans le CD25**, la dotation sera proratisée même si le club organise.

• Approbation du Règlement Intérieur.

Suite à divers changements, le Règlement Intérieur doit être réactualisé. A part quelques formulations modifiées, les points essentiels à compléter ou modifier sont les suivants (**en rouge**).

a) Championnats.

Pour tous les championnats, des réunions dans les 3 districts sont prévues en fin d'année afin de préparer les calendriers des concours officiels et championnats et de désigner un club chargé de l'organisation matérielle.

Pour l'élaboration du calendrier, plus particulièrement les Championnats, seront présents :

- ***Président du CD25.***
- ***Président de la Commission d'Arbitrage.***
- ***Présidents des Clubs du District concerné.***

b) Championnats départementaux.

*Pour tous les championnats du Doubs, les feuilles d'inscription devront parvenir à l'adresse du responsable des inscriptions du comité départemental. **Pour tous les championnats du Doubs, les feuilles d'inscription sont envoyées par le responsable des inscriptions du comité départemental au président de chaque club et sont à afficher dans les clubs.***

La date limite d'inscription est fixée par la commission des championnats et sera mentionnée sur les feuilles d'inscription.

Les inscriptions sont à préparées dans GESTION CONCOURS par le responsable des inscriptions de chaque club. L'exportation d'un fichier « Texte » depuis GESTION CONCOURS est à envoyer par mail au responsable des inscriptions du comité départemental. Aucun autre document ne sera admis pour ces inscriptions. Si le cas se présentait, l'(les) inscription (s) serai(en)t automatiquement refusées.



- Absence non justifiée à un Championnat Départemental.

Tout (e) joueur (joueuse) inscrit (e) à un championnat (Régional ou Départemental) et absent (e) le jour de la compétition, devra faire parvenir un justificatif d'absence (certificat médical, documents validant cette absence, etc.) au siège du comité dans un délai d'une semaine. S'il ne le fait pas, il sera interdit de ce même Championnat l'année suivante.

De même, si l'absence est injustifiée (décision du Comité), le joueur ne pourra pas s'inscrire au même championnat l'année suivante ou la deuxième année pour le Tir de Précision.

L'information sera communiquée au joueur et au Président du club par un courrier signé par le Président du CD25.

- Refus de participer à un Championnat Régional.

Tout (e) joueur (joueuse) qualifié (e) à un Championnat Régional et refusant la participation à ce Championnat devra faire parvenir un justificatif d'absence (certificat médical, documents validant cette absence, etc.) au siège du Comité dans un délai d'une semaine. S'il ne le fait pas ou si l'absence est injustifiée (décision du Comité), il sera interdit de ce même Championnat Départemental l'année suivante.

L'information sera communiquée au joueur et au Président du club par un courrier signé par le Président du CD25.

- Contrôle de Stupéfiants.

Des contrôles de stupéfiants pourront être effectués lors des championnats. Ils pourront être ciblés. Ces contrôles seront effectués par l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage) qui en cas de résultats positifs statuera sur les sanctions (financière – suspension).

Il est validé par les membres du Comité. Il sera mis à l'approbation des Présidents de Clubs lors de notre AG du samedi 22 novembre à RANG.

• Commission Sportive. Approbation du Cahier des Charges pour les Championnats.

Le cahier des Charges n'est plus en adéquation avec le déroulement des Championnats. Il doit être réactualisé. La Commission Sportive s'est réunie en visioconférence et a modifié ce document.

Compte-rendu de cette Visio.

1. Organisation Coupe de France Jeu Provençal 2026 tours départementaux

Le nombre d'équipes inscrites sera connu à l'AG, le 22 novembre, date butoir (info à communiquer à la Fédé avant le 15/12/25). L'équipe (Les équipes) sortant du département et donc qualifiée(s) pour le 1^{er} tour de zone doit (doivent) parvenir à la Fédé le 01/05/26. Les championnats départementaux débutant le 21 mars, il est impératif de terminer les rencontres de Coupe de France JP avant cette date.

Après retour (post-réunion) de Jean-Yves Croizier, responsable de la Lyonnaise, les rencontres auront lieu les 14 et 15 février 2026 à Besançon au boudrome du Rosemont, seul lieu utilisable en hiver pour ces rencontres. Dans le boudrome, on ne peut tracer que 8 terrains de 3.50 m, dimension minimum confirmée par la FFPJP dans son PV de février 2025 (Comité Directeur FFPJP 6-7/06/25). A voir si on peut en tracer 1 de plus en supprimant la séparation pétanque-lyonnaise comme cela est fait pour les rencontres de lyonnaise de manière à faire 3 rencontres simultanées.



Nous avons débattu sur la manière d'organiser les rencontres, sachant qu'il faut 3 terrains par rencontre (doublettes).

Une simulation avec 12 équipes inscrites a été proposée, elle permet de faire toutes les rencontres sur 1 week-end.

L'organisation définitive sera communiquée début 2026 en fonction des équipes inscrites.

Le ou les arbitre (s) sera (seront) payé(s) par le Comité. Pour la buvette, soit un club, soit le club recevant (le 1^{er} de la rencontre) apporte quelques rafraichissements.

2. Organisation Coupe de France Pétanque 2026 tours départementaux

Suite aux critiques émises en 2025 sur le planning de cette compétition, la commission sportive propose d'imposer la date des rencontres. Ces rencontres seraient réparties sur 3 sites, 1 dans chaque secteur : le boulodrome du Rosemont à Besançon, celui de Sochaux et celui de Pontarlier, deux propositions ont été faites :

1^{ère} proposition

- 1^{er} tour sur 3 sites, cadrage et 2^{ème} tour à Besançon, le tout sur un week-end à une date imposée puis 3^{ème} tour en date butoir (ou imposée) (le 3^{ème} tour ne concerne que 6 équipes) avec un tirage au sort des rencontres à chaque tour. La répartition dans les sites serait faite en fonction des équipes qui se rencontrent.

2^{ème} proposition

- 1^{er} tour, cadrage, 2^{ème} tour et 3^{ème} tour sur un week-end à une date imposée avec tirage au sort seulement du 1^{er} tour, le(s) cadrage(s) et les tours suivants en découleraient automatiquement. Les équipes, une fois affectées à 1 site, joueraient sur ce site tout le week-end.

La 2^{ème} proposition est séduisante car en 1 week-end, toutes les rencontres sont faites. Mais cela pose un problème quant à la répartition des équipes sur les sites (2 équipes d'un même secteur se déplaceraient sur un autre secteur) et quant au tirage au sort fait seulement au 1^{er} tour.

Après en avoir débattu, la commission sportive a opté pour la 1^{ère} proposition mais la 2^{ème} reste à creuser.

La date imposée (ou butoir) a été déplacée au 8 mai 2026 afin de ne pas pénaliser les équipes qui se déplaceraient à un championnat de France.

A voir qui rémunère les arbitres ? Je propose que ce soit le CD qui les rémunère pour le 1^{er} week-end et le 3^{ème} tour.

3. Organisation de championnats départementaux par secteur

Certains championnats nécessitent énormément de terrains qu'il faut tracer (bénévoles), ce sont toujours les mêmes clubs qui peuvent les organiser et sur des terrains ne permettant pas toujours la sélection des meilleurs joueurs.

Voici les championnats qui ont nécessité plus de 80 terrains en 2025 :

- Individuel Masculin : 323 joueurs soit 161 terrains
- Doublette Masculin : 195 équipes soit 98 terrains
- Doublette Mixte : 187 équipes soit 93 terrains
- Triplette Promotion : 171 équipes soit 85 terrains

La commission sportive propose, en tant que test pour 2026, d'organiser le championnat individuel masculin et le doublette féminin, qui lui est associé, par secteur. Les autres championnats resteraient sur 1 seul site.



L'organisation serait la suivante : pré-qualificatif par secteur le samedi matin à 9h00 par poules pour l'individuel masculin, à 14h00 pour le doublette féminin et finale départementale le dimanche matin à 9h00 par poules.

Le nombre d'équipes pour la finale départementale serait de 64 pour l'individuel masculin et 16 pour le doublette féminin. Le nombre d'équipes qualifiées par secteur pour la finale départementale sera calculé au prorata du nombre d'équipes inscrites par secteur.

Post-réunion, nous avons appris le lieu des championnats de France 2026 : en Corse pour le doublette mixte. A réfléchir si ce lieu ne va pas provoquer un surplus d'inscriptions et ne nécessiterait pas aussi une organisation par secteur ?

4. Modification du cahier des charges des championnats départementaux

Ce cahier des charges présente quelques incohérences par rapport aux différents règlements fédéraux. De plus, si on change les horaires et l'organisation des championnats, il faut le modifier.

5. CDC Jeu Provençal 2026

Une réflexion doit être menée pour la composition du CDC-JP 1^{ère} division dans le cas où aucune des 2 équipes engagées en CRC-JP en 2025, Le Russey et la PFC, ne resterait en CRC-JP et revendrait toutes 2 en CDC-JP 1^{ère} division.

Combien d'équipes en CDC-JP1 en 2026 ? Nous saurons, après le CRC-JP de septembre, si 1 ou 2 équipes reviennent en CDC-JP. Nous pouvons attendre avant de prendre une décision mais il me semble nécessaire d'y réfléchir avant.

Je rappelle ou j'informe, que le CRC-JP en 2026 commencera les 13 et 14 juin (nouvelle organisation). Il faut donc que les rencontres de CDC-JP1 soient terminées avant le 1^{er} juin.

Le Comité approuve ces propositions. Le nouveau cahier des charges est présenté. A part quelques formulations modifiées, les grandes lignes sont les suivantes :

III. INSCRIPTIONS DES EQUIPES ET TIRAGE

~~Les équipes devront s'inscrire par l'intermédiaire de leurs clubs, au moyen des feuilles d'inscription dédiées sous format EXCEL. Ces dernières sont à transmettre par voie informatique au membre du CD 25 en charge des inscriptions au plus tard à la date butoir en vigueur.~~

~~Les équipes devront s'inscrire par l'intermédiaire de leurs clubs, qui suivront la procédure définie par le responsable des inscriptions, à savoir un fichier des équipes inscrites généré par le logiciel fédéral. Ce fichier doit être envoyé avant la date butoir au responsable des inscriptions du CD25.~~

IV. ARBITRAGE

L'arbitrage des championnats est assuré par les arbitres désignés par la commission départementale d'arbitrage. ~~En fonction du nombre de sites et/ou de terrains, le nombre d'arbitres, défini par la commission d'arbitrage, pourra évoluer en plus ou en moins.~~

Les indemnités d'arbitrage et de déplacement ainsi que les repas de (des) l'arbitre(s) et du (des) délégué (s) du CD 25 sont à la charge de l'organisateur. Les indemnités d'arbitrage ~~sont fixées chaque année par la commission d'arbitrage~~ respectent le barème fédéral.

Pour qu'un concours officiel soit organisé en parallèle du championnat l'après-midi, il est obligatoire qu'il ait été inscrit au calendrier. Dans le cas contraire, ce concours ne pourra avoir lieu. Il est rappelé au club



organisateur qu'il doit avoir désigné un arbitre spécifique pour ce concours. L'arbitre ou les arbitres du (des) championnat (s) n'arbitre que celui-ci (ceux-ci).

V. JURY

Le jury (3 ~~ou 5~~ à 4 membres) sera constitué sous la responsabilité du délégué du CD 25 qui pourra en assurer également la présidence. Le jury sera composé à minima des personnes suivantes :

- Un ou plusieurs représentants du club organisateur (Président, membre du bureau, arbitre du club).
- L'arbitre de la compétition.

Les membres du jury ne peuvent participer au championnat. Les éventuelles délibérations du jury devront être consignées par le délégué du CD 25 et signées par tous les membres du jury, puis transmises par le délégué au président du CD 25.

VI. TENUE ET COMPORTEMENT DES JOUEURS

Les joueurs doivent obligatoirement porter la tenue de leur club y compris en tête à tête. Ils doivent respecter la réglementation en vigueur (voir le site du CD25 ou celui de la FFPJP). Les joueurs de chaque doublette ou tripllette doivent porter un haut identique. Pour ce qui concerne les tenues (pantalons, haut sans manche, chaussures non fermées etc.), il est rappelé que les règlements de la FFPJP s'y rapportant ont été transmis par le Président du CD 25 aux Présidents de clubs du Doubs afin qu'ils en informent leurs licenciés respectifs. Ces règlements ont en outre fait l'objet d'une information sur le site internet du CD 25. En cas de manquement à ces règlements constatés lors des championnats du Doubs, le ou les arbitres demanderont la réunion du jury pour décision à prendre.

VII. DEROULEMENT DES PARTIES

Pétanque :

En guise de test, en 2026, le championnat individuel masculin se déroulera en pré-qualificatif par secteur par poules le samedi à 9h00 suivi d'un qualificatif par poules à 64 joueurs le dimanche à 9h00. Les poules pour le pré-qualificatif et le qualificatif devront être terminées avant la pause à 12h30. Reprise de la compétition à 14h00. Le championnat doublette féminin, qui est associé à l'individuel masculin, sera organisé de la même manière par secteur à 14h00 (pour éviter de tracer des terrains supplémentaires). Par contre le nombre d'équipes qualifiées pour le lendemain sera de 16 équipes.

Le nombre de qualifiés par secteur sera calculé au prorata du nombre d'inscrits par secteur.

A compter de l'année 2023, Les championnats, sur 2 journées, débiteront à 14h00.

Les parties se déroulent jusqu'à la qualification en 1/16 de finale si plus de 128 équipes ou 1/8 de finale si moins de 128 équipes. Le niveau d'arrêt des parties peut être modifié par décision du jury en fonction de l'avancée de la compétition, des conditions météo, des conditions d'éclairage.... Reprise du championnat le lendemain à 09h00, pause à 12h30 et reprise à 14h00.

Les championnats, Le championnat individuel féminin, sur 1 journée, débiteront à 09h00.

Les championnats individuel vétérans et doublette vétérans se dérouleront sur une journée et commenceront à 8h30. Pour tous les championnats se déroulant sur 1 journée, les poules devront être terminées avant la pause à 12h30. Reprise à 14h00.

Pour les jeunes, début des championnats à 10h00.



Jeu provençal :

Les championnats doublettes et triplettes se déroulent chacun sur deux jours de 8h30 mn à 12h30 mn et reprise à 14h. Les équipes qui n'auront pas terminé leur 1^{ère} partie de poule à la pause méridienne continueront cette partie. En fonction de l'heure à laquelle se finit la partie, les joueurs disposeront de 30 minutes minimum pour aller déjeuner (exemple : fin de la première partie à 14 heures : les joueurs peuvent déjeuner jusqu'à 14h30 dernier délai).

- Les parties se jouent en 11 points jusqu'aux quarts de finale inclus ;
- Parties du dimanche : reprise à 8h30 mn.
 - **partie de cadrage : 8h 30 mn ;**
 - **quart de finale : 9h 30mn ;**
 - **demi finale : 14 heures.**

VIII. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Dès 2019, les championnats départementaux de chacun des huit comités composant l'entité Bourgogne / Franche-Comté (BFC) servent de pré qualificatif aux championnats régionaux BFC en lieu et place des pré-qualificatifs de l'ex-ligue de Franche-Comté qui n'existent plus. Les finalistes de chacun des huit championnats départementaux BFC seront automatiquement qualifiés pour la phase finale du championnat régional (32 équipes). Les 24 autres qualifiés le seront en fonction du ratio établi par le nombre d'inscrits à chaque championnat départemental par rapport au total de joueurs inscrits pour la BFC.

La participation aux championnats régionaux est obligatoire. Tout joueur ne pouvant y participer devra justifier de son impossibilité à participer ; le CD 25 analysera son justificatif et pourra, le cas échéant, suspendre le(les) joueur(s) du championnat départemental la saison suivante.

Il est rappelé que tout joueur inscrit pour participer à une compétition qualificative pour un championnat de France, absent le jour de la compétition, devra fournir, au plus tard dans les trois jours qui suivent, un justificatif écrit justifiant son absence soumis à l'appréciation du Comité Départemental ou Régional concerné.

IX. RECOMPENSES

Les récompenses aux champions **et vice-champions** sont à la charge du comité départemental. **Elles seront remises aux champions départementaux sur le site du championnat à l'issue de chaque finale.**

X. CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX QUALIFICATIFS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Certains-La plupart des championnats départementaux sont directement qualificatifs pour les championnats de France. Ce sont :

- Les championnats **individuel**, doublette, triplète senior masculin ;
- Les championnats **individuel**, doublette, **et** triplète senior féminin ;
- Le championnat triplète senior promotion ;
- **le championnat tête à tête senior masculin et féminin ;**
- Le championnat doublette **et triplète** senior mixte ;
- Le championnat triplète vétérans ;
- Les championnats doublette et triplète jeu provençal.
- **le championnat triplète senior mixte.**



L'équipe championne dans chaque catégorie doit représenter le Comité Départemental du Doubs au Championnat de France correspondant. A cette occasion, elle revêtira les tenues offertes par le CD 25 (maillot et veste pantacourt et blouson).

Le nouveau cahier des charges est validé par les membres du Comité. Contrairement au Règlement Intérieur, il n'est pas validé en AG. Il sera diffusé à tous les Présidents de clubs.

- **Calendrier 2026.**

Le calendrier prévisionnel est présenté aux membres du Comité qui approuvent. Il sera diffusé aux Présidents de clubs pour préparer les réunions de Districts (secteurs).

- Secteur Montbéliard. Vendredi 7 novembre 20h00 à Pont-de-Roide.
- Secteur Haut-Doubs. Samedi 8 novembre 9h30 à Valdahon.
- District Besançon. Samedi 8 novembre 15h00 à la PFC.

- **Calendrier papier**

Malgré quelques avis contraires, la réalisation du calendrier papier 2026 est approuvée par les membres du Comité. Valérie NICOLET est responsable.

Tous les membres du Comité sont sollicités pour la recherche de sponsors. Les tarifs suivants sont validés par le Comité :

- 1/4 de page : **50€**
- 1/3 de page : **75€**
- 1/2 page : **100€**
- Page entière : **150€**
- Page de garde : **200€**

La trésorière précise que 3 sponsors pour le calendrier 2025 n'ont toujours pas payé leur facture. Valérie relancera ces 3 sponsors.

- **Congrès 12 et 13 décembre 2025 à Pontivy (56300).**

Le Congrès du 12 et 13 décembre se déroulera à PONTIVY (56300). Les membres du Comité participant à ce Congrès doivent être **validés lors de l'AG 2025 à RANG.**

Le Président du Comité est désigné d'office. Il est accompagné par des membres de ce Comité. Les années précédentes, 2 personnes accompagnaient le Président.

Les personnes volontaires :

- JACQUOT Michel.
- BILLOD MOREL Michel.

Le Comité approuve. Ces personnes seront mises à l'approbation des Présidents de clubs lors de notre AG.

- **AG du 22 novembre à RANG.**

Mardi 9 septembre à la Salle des fêtes de RANG une réunion préparatoire a été organisée en présence de Christophe SIMON, Jean-Pierre MARENGHI et Michel JACQUOT.



Le secrétaire présente l'organisation de l'AG qui se déroulera le samedi 22 novembre à la salle des fêtes de RANG – 25 rue du Stade.

Le club de RANG assurera :

- L'accueil. Café à l'entrée.
- Buvette à l'accueil (13h00) – A la pause (16h00) – A la fin de l'AG (18h30 à 19h00).
- Vin d'honneur vers 19h30 en relation avec le secrétaire et la trésorière.

L'Ordre du Jour est validé. Le secrétaire demande à tous les intervenants de lui transmettre leurs documents au plus tard le 17 novembre.

La tombola sera organisée par Valérie NICOLET en relation avec Chantal FRACHEBOIS et Valérie FAVIN. Michel BILLOD MOREL enverra les coupons aux différents clubs. Le prix d'un ticket reste inchangé **1€**. La somme récoltée sera allouée à la Commission des Jeunes.

Le Bureau Directeur et Christophe SIMON ont rendez-vous le samedi 22 à 10h30 devant la salle pour la mise en place du matériel (sono, informatique, etc.). Les autres membres du Comité seront présents à 13h15.

L'accueil :

- Michel JACQUOT et Lydie JEANNIN : Accueil des présidents et émargement.
- Valérie NICOLET et Valérie FAVIN : Récupération des tickets de tombola et des sommes récoltées.

Le Secrétaire enverra aux Présidents au plus tard le 31 octobre :

- Convocation AG avec l'Ordre du Jour.
- Voix par clubs.
- Modèle de pouvoir.
- Demande de questions diverses.
- Règlement Intérieur pour validation lors de l'AG.

• Soirée de Champions du 24/10/2025.

Le secrétaire présente la fiche d'organisation de la soirée des Champions qui se déroulera le **vendredi 24 octobre à 18h30 à la salle de la Malcombe – Avenue François Mitterrand sur le site de la Malcombe.**

Cette soirée se déroulera de la façon suivante :

- 18h30 accueil des participants.
- Remises des récompenses.
- Buffet froid.
- Participants :

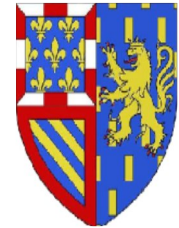
• Invités.

- Tous les Champions et Vice-Champions.
- Les Présidents de club ou un représentant (membre du bureau).
- Les membres du Comité.

• Participants en s'acquittant de la somme de 10€ pour participation au buffet.

- Conjointes ou conjoints.
- Parents ou famille pour les jeunes.

Michel JACQUOT enverra un mail à tous les Présidents pour explications et réservations. **Une réponse est attendue pour le 18 octobre dernier délai.** Michel BILLOD MOREL en relation avec le secrétaire préparera le Powerpoint pour la présentation des Champions et Vice-Champions.



- **Questions diverses**

- **Création d'une école de Pétanque : RANG – PONT DE ROIDE – CLERVAL- BAUME LES DAMES**

Thomas BONTEMPS souhaite faire le point sur la création de l'école de Pétanque de RANG.

Mardi 9 septembre, Thomas a présidé une réunion préparatoire au boulodrome de RANG. Quatre clubs souhaitent créer **une Ecole de Pétanque : RANG – PONT DE ROIDE – CLERVAL – BAUME LES DAMES**. Cette réunion a permis de présenter le schéma et le chemin à parcourir pour cette création.

La prochaine étape sera la réunion du 22/10, une rencontre technique pour finaliser cette création d'école.

- **Championnat de France 2027 - 2028.**

Suite à la réussite du Championnat de France Jeunes qui s'est déroulé les 12-13-14 juillet 2024 à Pontarlier, la FFPJP a sollicité le Président du CD25 pour organiser un Championnat en 2027 ou 2028.

Jean-Pierre MARENGHI demande aux membres du Comité de se prononcer pour l'organisation des Championnats de France « Doublettes Séniors et Tête à Tête féminin » qui devraient se dérouler fin août – début septembre. Après réflexion, le Comité privilégie 2028 par rapport à 2027.

Le Comité approuve et autorise Jean-Pierre à proposer à la FFPJP, le site de Pontarlier pour ce Championnat de France en 2028.

- **Forfait équipes CDC Féminin – LE RUSSEY - VERCEL.**

2 équipes ont déclaré forfait pour le CDC Féminin. Vercel pour manque de joueuses et Le Russey suite à un évènement tragique :

- VERCEL a été **forfait pour 3 rencontres** de CDC Féminin. Le Comité valide ce forfait et le règlement sera appliqué soit une amende de 300€.
- LE RUSSEY a déclaré forfait pour une rencontre de CDC Féminin qui devait se dérouler le lendemain de l'évènement tragique qui a touché ce club. Le Comité prend en compte cette situation. Il donne match perdu au Russey mais n'appliquera aucune autre sanction.

- **Mail de Alexandre BLACKOWSKI.**

Jean-Pierre MARENGHI a reçu un mail avec plusieurs interrogations du Président de la Pétanque Rudipontaine. *Une question En effet tous les clubs ont investi dans des tenues et ont obtenu des sponsors. Pourquoi ne pas les mettre à l'honneur chaque week-end ? ».*

L'idée est excellente mais difficilement applicable quand on voit la difficulté de faire jouer certains CDC en tenue homogène. Autre difficulté. Que faire si des joueurs venant d'autres CD ne sont pas en adéquation avec ce règlement. Cette question devrait être débattue au niveau Fédéral.



- **Mail de Paul RENAUD, Président de la Pétanque Baumoise.**

Jean-Pierre MARENGHI a reçu un mail du Président de Baume les Dames suite à l'annulation du concours complémentaire prévu en marge du Championnat Tête à Tête. Extrait de ce mail :

« Je constate une fois de plus que le club qui a obtenu le Championnat, l'a eu parce qu'il s'engageait à organiser un concours de club l'après-midi Or depuis quelques semaines, il a été annulé. Je suis choqué d'une telle démarche quand des clubs se démènent pour que la pétanque soit le mieux possible représentée ».

Ce Championnat n'a pas été obtenu uniquement pour cette raison. Le manque de bénévoles est la raison essentielle de cette annulation

La question sur l'organisation d'un concours parallèle à un Championnat sera à débattre lors des réunions de Districts (secteurs).

- **Mail de la FFPJP concernant le relevé de décisions du Comité Directeur.**

Un mail de la FFPJP arrivé hier avec pour objet « relevé de décisions du Comité Directeur du 12 et 13 septembre ». **Ce mail a été transmis à tous les Présidents de clubs.**

Plusieurs sujets sont abordés dans ce document :

- **Mutations.** Nouveaux systèmes et nouveau barème.
- **Formation.** Nouveau module vie fédérale – vie institutionnelle.
- **Licence dématérialisée.** Fin de la licence actuelle.
- **Finances.** Collecte de 1€ par la FFPJP par joueur inscrit aux Championnats départementaux (hors jeunes). Cette année, cette décision aurait eu un impact financier 3200€ pour le Comité.

Devant toutes ces questions, le Président demande **d'attendre la réunion du Comité Bourgogne/Franche-Comté** qui se réunira le samedi 11 octobre à Besançon.

L'ensemble de l'ordre du jour étant traité, le Président met fin à la réunion à 22h55mn.

Le Secrétaire du Comité Départemental
Michel JACQUOT

Le Président du Comité Départemental
Jean-Pierre MARENGHI